

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2009-Z-68**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

**2009-Z-68** intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à:

Pour le secteur institutionnel du collège Charles-Lemoyne :

- Modifier la grille des usages et normes de la zone P-614, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la marge des bâtiments, le retrait des coefficients d'implantation et des dispositions spéciales afin d'y ajouter un PIIA;
  - Ajouter des normes permettant la mutualisation des cases d'un espace de stationnement.
- Avis de motion, le 12 mai 2020;
  - Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement, le 12 mai 2020;
  - Avis public de consultation écrite, du 12 juin 2020 au 29 juin 2020;
  - Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 14 juillet 2020
  - Adoption par le conseil municipal du règlement, le 11 août 2020
  - Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 2 septembre 2020.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 septembre 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en complétant une demande d'accès à l'information dont le formulaire est disponible sur le site internet de la ville de Sainte-Catherine à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/medias/documents/content/Formulaire-demande-acces.pdf>.

Donné à Sainte-Catherine, ce 4 septembre 2020



Me Pascalie Tanguay, greffière